




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'AIN  Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 12 FÉVRIER 2025	DÉLIBÉRATION
		N° DE-2025/02/17-MO

L'an deux mille vingt-cinq et le douze février, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BELAIR.

Date de convocation : le 6 février 2025

Membres en exercice : 33

Présent-e-s : 27

Absent-e-s représenté-e-s : 5

Votant-e-s : 32

Absent excusé : 1

Étaient présent-e-s : Patrick BOUVIER, Patrick MÉANT, Daniel CLÉMENT, Jean-Philippe FAVROT, David VANNIER, Christian GOUVERNEUR, Andrée RACCURT, Nicolas BERTHET, Vincent CREVAT, Jean-Christophe PEGUET, Sandrine PEGUET, Isabelle SAUVEYRE, Gérard RAPHANEL, Laurent SOILEUX, Marie-Hélène TROSSELY, Philippe BELAIR, Nadine CHAMARD-COQUAZ, François CREVOLA, Anne FABIANO, Franck GENILLON, Christian GUILLEMOT, Carine MOUSTAUD, Laurence RAVÉROT, Joanna JUAREZ-LOPEZ, Marc GRIMAND, Isabelle LORIZ, Michel LEVRAT.

Absent-e-s représenté-e-s : Véronique DOCK ayant donné pouvoir à Patrick MÉANT
 Josiane MAURICE ayant donné pouvoir à Daniel CLÉMENT
 Caroline CONDÉ-DELPHINE ayant donné pouvoir à Marie-Hélène TROSSELY
 Maryse PACCARD ayant donné pouvoir à Christian GUILLEMOT
 Patrick BATTISTA ayant donné pouvoir à Joanna JUAREZ-LOPEZ

Absent excusé : Pascal GUERIN

Secrétaire de séance : Jean-Philippe FAVROT

Rapporteur : Philippe BELAIR

N°DE-2025/02/17-MO	Mobilité	Plan de mobilité
Avis sur le projet de plan de mobilité du SYTRAL		

Vu l'article L1214-28-2 du Code des transports définissant les modalités de consultation des personnes publiques associées dans l'élaboration des plans de mobilité ;

Considérant l'importance des déplacements entre la 3CM et la Métropole de Lyon, avec plus de 17 000 trajets quotidiens, dont plus de 6 000 pour des motifs professionnels, majoritairement effectués en voiture individuelle ;

Considérant en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), l'engagement de la 3CM en faveur d'une mobilité multimodale, notamment à travers son Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) adopté en janvier 2024 ;

Par courrier daté du 22 novembre 2024, le conseil d'administration du SYTRAL a sollicité l'avis du conseil communautaire de la 3CM, en tant que personne publique associée, sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais.

Ce document stratégique couvre l'ensemble du ressort territorial du SYTRAL et propose, à travers quatre grands leviers, la construction d'un système de mobilité hiérarchisé. Ce système repose sur des offres structurantes destinées à relier les bassins de vie entre eux et à connecter les territoires voisins, complétées par des solutions de maillage local.

A la lecture du projet de plan de mobilité du SYTRAL, la 3CM a identifié 5 enjeux forts pour son territoire et la mobilité de ses usagers :

1. Enjeux de desserte en transports en commun

- La 3CM souligne l'importance du renforcement de l'offre ferroviaire sur la ligne TER "Firminy - Lyon - Ambérieu-en-Bugey" (fréquence, amplitude horaire, symétrie de la desserte) pour optimiser le report modal, conformément au schéma ferroviaire de la Région (RER métropolitain).
- La création d'une ligne de cars à haut niveau de service entre Montluel et la Métropole proposée dans le PDM présente un intérêt complémentaire, sous réserve qu'elle ne remette pas en cause le renforcement de l'offre ferroviaire ni la desserte fine des lignes de car A32 et A71.
- La 3CM demande des précisions sur la mise en place d'une voie en site propre sur le périphérique (Boulevard Laurent Bonnevey), nécessaire pour garantir un temps de parcours attractif.

2. Enjeux de connexions cyclables

- La 3CM insiste sur la nécessité d'une coordination entre le réseau des Voies Lyonnaises, les projets cyclables de la CCMP et son propre schéma cyclable (chemin de halage Montluel-La Boisse, RD1084) afin d'assurer une continuité cyclable effective entre la Côtière et la Métropole.
- Elle propose la mise en place d'une instance de coordination cyclable entre les AOM concernées pour harmoniser les projets en cours (Région, SYTRAL, CCMP et 3CM).

3. Enjeux sur le développement du covoiturage

- La 3CM est favorable au déploiement de lignes de covoiturage à haut niveau de service (COHNS) sur l'A42 et l'A432 ainsi qu'à la création de voies réservées sur l'A42 et l'A46 ; des projets bien identifiés dans le PDM SYTRAL et dont elle est partie prenante.
Afin d'assurer une efficacité optimale de ces dispositifs, elle pointe l'importance d'une corrélation de réalisation entre les services et les infrastructures.
- Pour les infrastructures, en plus des voies réservées et des parkings de covoiturage structurants, elle demande l'intégration explicite dans le PDM du SYTRAL des arrêts prévus dans les projets de lignes COHNS (Villeurbanne Stalingrad, Salengro, Laurent Bonnevey).

4. Enjeux d'intermodalité

- L'offre de Parcs Relais (P+R) et ses conditions d'accès constituent une priorité pour garantir une meilleure intermodalité, notamment pour les usagers qui ne bénéficient pas d'alternative pour rejoindre la Métropole.
- Elle demande des précisions sur le niveau de saturation des P+R existants, sur d'éventuels nouveaux projets, notamment à Villeurbanne, ainsi que sur la possibilité d'un accès préférentiel pour les habitants de l'Ain.

5. Enjeux de simplification du parcours usagers

- La 3CM soutient l'objectif d'une tarification unifiée à l'échelle de son périmètre mais demande que la promotion du titre multimodal T-Libr soit intégrée à la communication du SYTRAL pour renforcer son attractivité auprès des habitants des territoires voisins. L'élargissement de l'offre T-Libr, avec l'introduction de formats occasionnels et annuels dès septembre 2025, constitue une opportunité à mettre en avant. Le SYTRAL joue un rôle essentiel pour renforcer la notoriété du T-Libr, un outil indispensable pour les territoires limitrophes comme la 3CM.

En synthèse, la 3CM souligne la qualité du Plan de Mobilité du SYTRAL qui présente de réelles opportunités pour améliorer la mobilité des habitants de l'Ain et de la Côteière. Elle insiste toutefois sur la nécessité d'une gouvernance renforcée entre la Région, le SYTRAL et les AOM pour assurer une cohérence et une complémentarité des offres de transport.

Si ce PDM est un outil central dans le déploiement de la stratégie de mobilité à l'échelle de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, les enjeux des services multimodaux devront être précisés dans le cadre du SERM (Services de Mobilité de l'Aire Métropolitain) lyonnais.

L'analyse du plan de mobilité au regard des enjeux de la 3CM est détaillée dans l'annexe ci-jointe.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à 30 voix pour et 2 abstentions (Nadine CHAMARD-COQUAZ et François CREVOLA) :

- **EMET un avis favorable** sur ce Plan de Mobilité du SYTRAL, sous réserve des précisions demandées et d'une concertation approfondie sur les services multimodaux dans le cadre du Schéma des Services de Mobilité de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (SERM) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de porter ces éléments à la connaissance du SYTRAL.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

Le Président


—

Philippe BELAIR



Communauté
de Communes
de la Côtière
à Montluel

Note

Avis sur le Plan De Mobilité (PDM) SYTRAL Février 2025

À Montluel, le 05/02/2025

Rédaction : Caroline FOUCHOT

Par courrier daté du 22 novembre 2024, et conformément à l'article L1214-28-2 du Code des transports, le conseil d'administration du SYTRAL a sollicité l'avis du conseil communautaire de la 3CM, en tant que personne publique associée, sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais. Ce document stratégique couvre l'ensemble du ressort territorial du SYTRAL et propose, à travers quatre grands leviers, la construction d'un système de mobilité hiérarchisé. Ce système repose sur des offres structurantes destinées à relier les bassins de vie entre eux et à connecter les territoires voisins, complétées par des solutions de maillage local.

Si la 3CM ne fait pas partie du périmètre d'étude du SYTRAL, le plan de mobilité prend en compte l'importance des déplacements d'échanges entre l'agglomération lyonnaise et les territoires voisins, notamment l'Ain avec le secteur de la Côtière.

Située dans la première couronne de l'agglomération lyonnaise, la 3CM est particulièrement concernée. En effet, elle compte chaque jour 17 000 déplacements d'échanges avec la Métropole de Lyon, dont plus de 6 000 pour des motifs de travail. Ces flux s'effectuent majoritairement en voiture individuelle (79 % en voiture, 18 % en transports en commun (TC), 3 % à vélo).

Au-delà des habitants de la 3CM qui se rendent sur le territoire de la métropole pour différents motifs, la 3CM est un territoire économique dynamique avec plus de 10 000 emplois, qui attirent notamment des salariés en provenance de la Métropole.

En tant qu'« Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM), la 3CM organise et facilite l'ensemble des déplacements sur le territoire des 9 communes membres, avec le déploiement d'un bouquet d'offres de mobilité multimodale. Sa feuille de route à court et moyen terme a été formalisée avec la réalisation d'un PDMS (Plan de Mobilité simplifié), approuvé en janvier 2024.

Ce PDMS repose sur 4 grandes orientations dont l'une porte sur « Faire émerger une politique de mobilité en connexion avec les territoires limitrophes » (3 actions) :

- Action 3.1 - Créer des transversales vélos pour desservir les territoires voisins et la métropole de Lyon
- Action 3.2 - Faciliter l'intermodalité entre les différents réseaux de TC
- Action 3.3 – Accompagner le développement de l'offre TC régionale

Ainsi, à la lecture du PDM du Sytral, la 3CM a identifié plusieurs enjeux forts :

1 - Enjeux de desserte en transports en commun

Au regard des flux d'échanges entre la 3CM et la Métropole de Lyon, pour les habitants de la 3CM mais aussi pour les salariés venant travailler sur le territoire de la 3CM, la pertinence de la desserte en transports en commun organisée par la Région (TER et Cars) est indispensable pour permettre un report modal.



La 3CM est traversée par la ligne TER « Firminy - Lyon – Ambérieu en Bugey » avec 2 gares sur son territoire (Montluel et La Valbonne). Il s’agit d’un axe structurant autour duquel la 3CM développe et coordonne son offre locale de transport, le réseau de transport TICO.

A ce jour, l’offre ferroviaire présente plusieurs carences qui limitent le report modal :

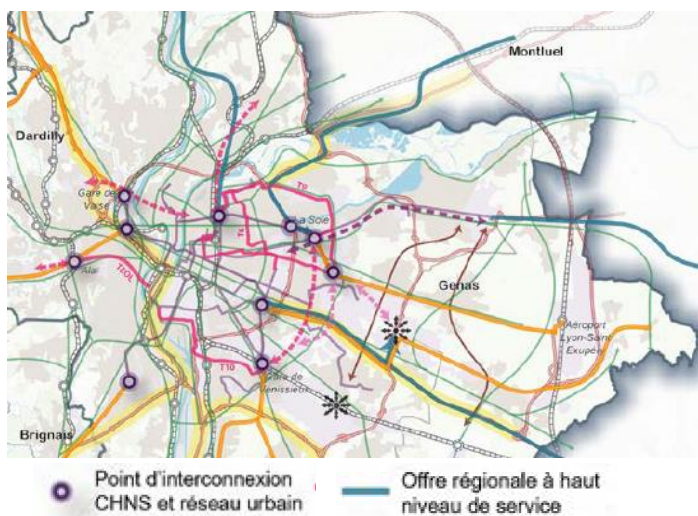
- Fréquentation à améliorer et dissymétrie de l’offre : 45 min en pointe, 60 min en creuse dans le sens entrant vers Lyon, avec des creux de desserte le matin, encore moins ou pas de desserte en sens sortant.
- Une amplitude faible en soirée et le weekend.

La 3CM bénéficie également d’une desserte régionale en cars interurbains avec les 2 lignes A71 et A32 qui propose une desserte fine le long de la RD1084. Elle joue un rôle important de cabotage sur le territoire de la Côtière d’où la participation financière de la 3CM et la CCMP pour les trajets internes au territoire de la Côtière. Pour rejoindre la métropole, ces lignes ont l’avantage de desservir d’autres secteurs que l’offre TER et d’avoir une fréquence à 15min en heures de pointe. La limite porte sur les temps de parcours peu attractifs (entre 1h et 1h15 entre Dagneux et Lyon Pont Guillotière).

Le PDM du SYTRAL a bien identifié le renforcement de l’offre ferroviaire (levier 2, Axe 1, action1), action qui est essentielle aux besoins de mobilité entrants et sortants du territoire de la 3CM.

Le schéma ferroviaire de la Région (RER métropolitain) comprend 2 étapes clés :

- Avant 2030 :
 - o Fréquence à 30 min toute la journée et dans les deux sens
 - o Elargissement des amplitudes horaires de service
- Avant 2040 :
 - o Fréquence à 15 min en heure de pointe
 - o Extension d’amplitude de 5h à 23h



Dans son PDM, le SYTRAL propose également la création d’une ligne Régionale de cars à haut niveau de service avec le même niveau de service que le RER métropolitain (fréquence de 15 min, amplitude de 5h à 23h et aménagements de sites propres sur l’itinéraire). (Levier 2, axe1, action 3). A l’horizon 2040, cette offre prendrait son départ à Montluel pour rejoindre l’autoroute A42 au niveau de l’échangeur de Beynost puis emprunter le périphérique (Boulevard Laurent Bonneval) pour desservir les pôles multimodaux de Bonneval (connexion ligne de métro A) et de Vaux en Velin La soie (ligne de tramway T3).



Au niveau de l'offre de cars interurbains, à ce jour, la 3CM n'a pas connaissance de la part de la Région de ce projet de car à haut niveau de service. La Région a évoqué un travail de hiérarchisation de son offre de cars avec une réflexion sur les lignes existantes (A71 et A32).

Cette proposition de ligne présente un réel intérêt car elle propose une desserte complémentaire à l'offre ferroviaire.

La 3CM émet toutefois les réserves suivantes :

- La création de cette offre de cars ne doit pas remettre en question le renforcement de l'offre ferroviaire et les dessertes fines des lignes A32 et A71.
- Pour être pertinente, cette offre de Car HNS doit proposer un temps de parcours attractif et bénéficier d'aménagements facilitants sur son itinéraire.

Au-delà des aménagements de voies réservées sur l'A42 (projet APRR), la mise d'une voie en site propre sur le périphérique (Bd Laurent Bonnevey) est-elle envisagée par le SYTRAL et la Métropole ? Est-ce inscrit dans le PDM et à quelle échéance ?

2- Enjeux de connexions cyclables

Le PDM SYTRAL préconise l'aménagement d'un réseau cyclable structurant à l'échelle du ressort territorial. (levier 2, axe 5, action 2).

La réalisation d'un réseau cyclable structurant rejoindre la Métropole de Lyon depuis la 3CM est demandée forte des habitants du territoire comme des salariés en provenance de l'agglomération lyonnaise.

Avec une distance moyenne de 20 kms, il s'agit de trajets qui restent adaptés au vélo, notamment une assistance électrique.

Ainsi, la **coordination entre le réseau de voies lyonnaises (VL) et les réseaux cyclables de la CCMP et de la 3CM s'avère indispensable pour une offre pertinente pour les usagers de ces territoires.**

2 voies lyonnaises proposent une desserte en direction de la 3CM :

- La VL 6 qui longe le canal de Miribel jusqu'à Crépieux-la-Pape
- La VL 9 qui correspond au tracé de la ViaRhôna entre Lyon et Jons.

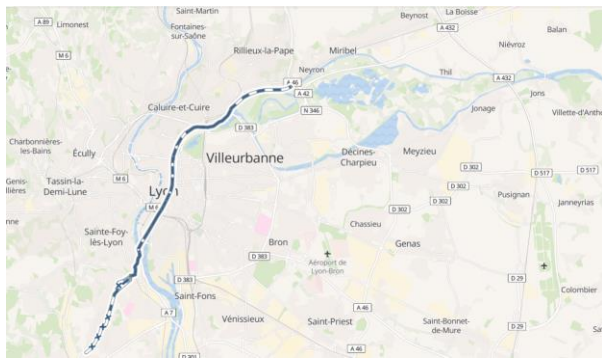


pour une
avec
créer

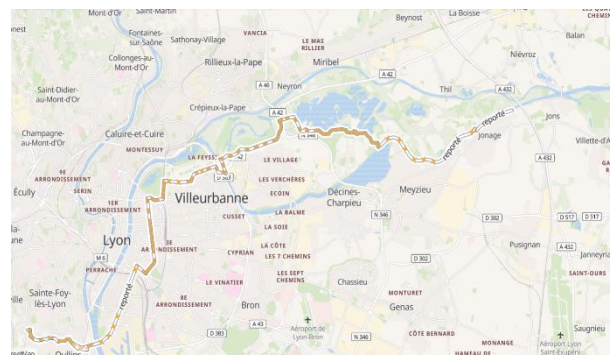


La 3CM est très investie dans la construction d'un réseau cyclable en direction de la CCMP (à court terme via le chemin de halage longeant la voie ferrée et à moyen terme le long de la RD1084). Membre du collectif ViaRhôna « Leman-Lyon », la 3CM travaille également à sa connexion avec la ViaRhôna avec la sécurisation du Pons de Jons et la construction d'un aménagement sécurisé jusqu'à la gare de Montluel.

Afin de coordonner les projets entre les 3 AOM, il serait pertinent d'inscrire dans nos PDM respectifs une instance de coordination cyclable.



VL 6 « Saint-Genis-Laval / Rillieux la Pape »



VL9 « Sainte-Foy-Lès-Lyon / Jonage »

3 - Enjeux sur le développement du covoiturage

La 3CM est très active sur le covoiturage qui constitue une réelle alternative à la voiture solo, en complémentarité de l'offre structurante de TC.

Ainsi, la 3CM est partie prenante de 2 projets :

- Le développement de lignes de COHNS en direction de la Métropole avec une ligne de covoiturage centrée sur l'A42, comprenant une branche complémentaire sur l'A432 (projet partenarial porté par le SYTRAL)
- La création de voies réservées sur le réseau autoroutier, notamment sur l'A42 et l'A46 (Nœud des Iles).

Ces deux démarches sont bien identifiées dans le PDM du SYTRAL. (Levier 2 / Axe 6 / Action 1 et 3).

Toutefois, pour que l'offre de covoiturage soit pertinente et que la pratique se développe, **une corrélation de réalisation entre les services et les infrastructures est indispensable.**

Pour les infrastructures, en plus des voies réservées et des parkings de covoiturage structurants, il pourrait être intéressant de faire apparaître dans le PDM les arrêts des lignes de COHNS envisagées : Villeurbanne Stalingrad, Villeurbanne Salengro, Villeurbanne Laurent Bonnevey.

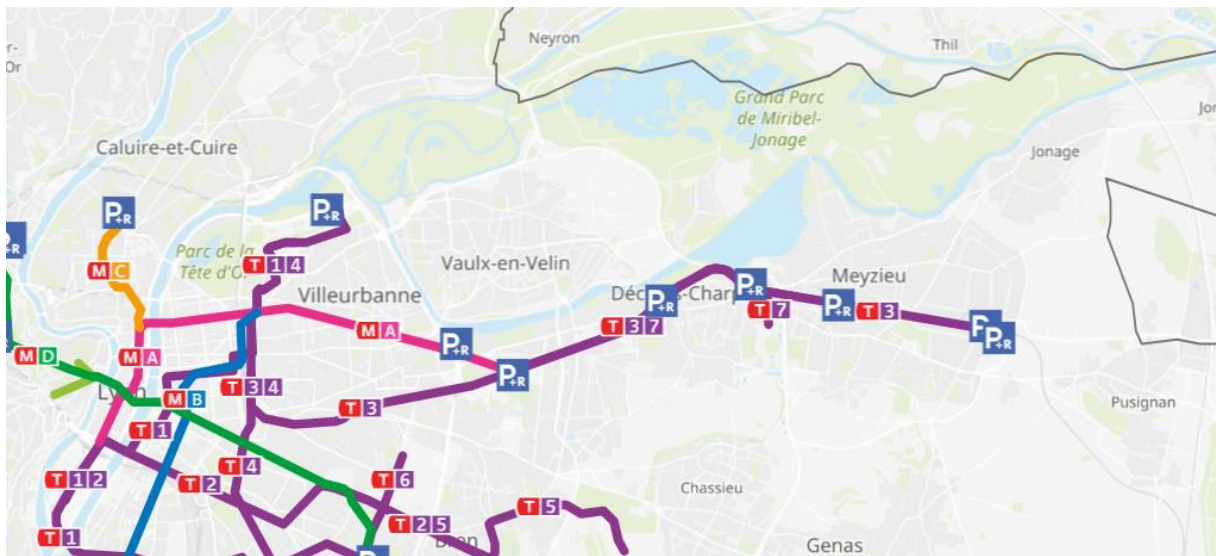
4 - Enjeux d'intermodalité

L'axe 4 du levier 2 du PDM « Faciliter et favoriser l'intermodalité », souligne bien l'importance d'optimiser le rabattement pour les personnes ne disposant pas d'alternative pour rejoindre les pôles d'échanges.



L'offre de Parcs Relais (P+R) et ses conditions d'accès sont déterminantes pour permettre cette intermodalité.

Ainsi, il serait intéressant de connaître plus finement la stratégie de déploiement des P+R (parcs relais) du SYTRAL. Quels est le niveau de saturation des P+R actuels (Feysrine, Laurent Bonnevey, Vaulx en Velin La soie, Meyzieu ZI) ? De nouveaux projets de P+R sont-ils envisagés, notamment sur Villeurbanne ? Des conditions d'accès préférentielles pour les personnes de l'Ain sont-elles projetées ?



5- Enjeux de simplification du parcours usagers

Globalement, pour faciliter le report modal vers les alternatives à la voiture individuelle et favoriser l'intermodalité, **la lisibilité du parcours usagers est primordiale.**

Dans cette logique, la 3CM est membre du SML AML qui œuvre pour le développement d'une tarification multimodale avec le titre T-Libr et la coordination de l'information voyageurs avec le dispositif Multitud, en lien avec le référentiel de données régional.

LE PDM a bien intégré l'importance de proposer un parcours usagers facilité et équitable (levier 4 / axe 4), notamment le biais d'une tarification unifiée sur l'ensemble de son périmètre (action 2). Il est évoqué l'adaptation la grille tarifaire T-Libr à cette nouvelle tarification.

Au-delà de cette adaptation, **il est souhaitable que le SYTRAL intègre dans sa future communication sur la tarification unifiée une valorisation du titre T-Libr qui s'étoffe avec un format occasionnel et annuel dès septembre 2025.** Le SYTRAL est un acteur central pour faire gagner la notoriété du T-Libr, indispensable aux territoires limitrophes comme la 3CM.



Avis final

En conclusion, **le Plan de Mobilité des territoires lyonnais présente des opportunités pour améliorer la mobilité des habitants de l'Ain et de la Côtière dont la réussite dépendra d'une forte collaboration entre les différents territoires.**

La 3CM donne un avis favorable au PDM du SYTRAL avec une demande de précisions sur les points évoqués ci-dessus.

Si ce PDM est un outil central dans le déploiement de la stratégie de mobilité à l'échelle de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, **les enjeux des services multimodaux devront être précisés dans le cadre du SERM lyonnais. L'ensemble des réseaux structurants de transport en commun, d'offre cyclable et covoiturage devra être défini collectivement, avec une gouvernance rassemblant la Région, le SYTRAL et les AOM.**